

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 47 (1911)
Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

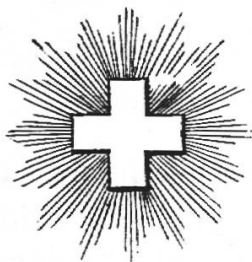
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLVII^{me} ANNÉE

N^o 20.



LAUSANNE

20 mai 1911.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Lettres de Paris.* — *Etrange cumul.* — *Chronique scolaire : Vaud. Italie.* — *Pensées.* — PARTIE PRATIQUE : *Langue maternelle.* — *Mon cahier d'écriture.* — *Dictée.* — *Lectures.* — *Notions de bonne éducation.* — *Comptabilité.* — *Variété.*

LETTRÉ DE PARIS.

J'ai bien des fois déploré, au spectacle de ce qui existe en Allemagne et dans votre propre pays, que l'enseignement du chant, en particulier du *chant choral*, fût l'objet de si peu de soin dans nos écoles qu'à le juger sur ses résultats, on pourrait presque le réputer inexistant. Quelle impardonnable négligence, me suis-je dit souvent, que de se priver ainsi d'un incomparable moyen d'éveiller dans l'âme d'un peuple le sentiment du beau ; de produire à point nommé et dans n'importe quel groupe d'enfants ou d'adultes la contagion souveraine des émotions qui ennoblissent et qui fortifient ; de faire vibrer à la fois dans les cœurs et sur les lèvres des petits et des grands l'amour du sol natal, la piété envers les aïeux, la fraternité des concitoyens et le culte de la patrie !

Une telle indifférence a-t-elle ses racines dans nos mœurs ou notre tempérament national, — auquel cas il y aurait bien peu d'espoir qu'elle puisse jamais être vaincue ? Ou tient-elle à des causes moins profondes ou moins invétérées, à des causes circonstanciées et passagères qu'un grand effort parviendrait à détruire ?¹ Je pose simplement la question sans prétendre la résoudre, et même je ne la pose que pour avoir l'occasion de vous si-

¹ Par exemple à l'absence ou à l'ignorance d'une méthode d'initiation permettant d'obtenir des résultats sûrs et rapides ?

gnaler une initiative des plus intéressantes et des plus louables, une initiative à laquelle je souhaite ardemment le meilleur succès parce qu'elle vise précisément à émouvoir nos instituteurs en faveur du chant choral et à leur fournir les moyens de lui donner dans la vie scolaire la place d'honneur à laquelle il a droit. De l'école au peuple il irait, par voie naturelle, à sa destination.

Cette initiative qui n'a jusqu'à présent aucun caractère administratif, émane de l'École normale d'Auteuil (Paris) et y puise ses principaux moyens d'action. Le mérite en revient au directeur de cet établissement, M. Devinat, au directeur de l'école annexe, M. Langlois, et au professeur de chant, M. Bonnet, à qui se sont joints un ancien inspecteur primaire, M. Auvert, et un directeur d'école communale bien connu comme propagateur de la méthode modale ou chiffrée (galiniste), M. Danguéger.

Ces messieurs ont fondé une société dite *Le chant choral à l'école*, « qui a pour objet d'aider les instituteurs et les institutrices de la Seine à faire que le chant dans les classes élémentaires devienne une réalité, et à en assurer le bénéfice aux œuvres post-scolaires. » Les réunions, au nombre de douze cette année, se tiennent le jeudi soir, de quatre à six heures, à l'école de garçons de la rue Dussoubs, au centre de Paris.

Chacune des séances comprend trois parties :

1^o le *cours normal*, dirigé par M. Bonnet, qui comporte :

a) l'exécution par toute l'assistance du dernier chant scolaire étudié (à une voix, puis à deux voix) ;

b) une courte causerie sur les principes et les procédés de la méthode modale chiffrée, ou une leçon-type faite par un instituteur à un groupe d'élèves ;

c) des exercices pratiques par toute l'assistance sur l'intonation et la mesure: application par tous des procédés galinistes ;

d) l'étude d'un nouveau chant scolaire.

2^o l'étude de chœurs mixtes par la *Société chorale* :

a) par parties séparées, sous la direction des chefs de parties ;

b) ensemble, sous la direction de M. Bonnet.

3^o une *audition artistique* de chant ou de musique instrumentale, avec le concours de membres du personnel enseignant.

Les cours sont ouverts gratuitement aux maîtres et maîtresses de tout degré. Les instituteurs et les institutrices qui n'ont pas suivi les premières séances peuvent assister aux séances ultérieures avec la certitude de se mettre aisément au niveau des cours et d'en retirer un sérieux profit.

Quel sera le sort de cette généreuse entreprise ? Parviendra-t-elle à secouer l'apathie des maîtres parisiens et à leur communiquer la flamme sacrée ? Rayonnera-t-elle sur la province et y suscitera-t-elle l'émulation ? L'avenir nous le dira. Pour le présent d'heureux symptômes permettent l'espérance. Chacune des séances a été, jusqu'au jour où j'écris ces lignes, suivie par un auditoire de 150 à 250 personnes, et les leçons-types ont été faites avec un très grand succès. La foi, l'enthousiasme et le zèle sont au plus haut point chez les promoteurs ; et contre la résistance de la routine et celle, plus forte peut-être des intérêts particuliers (je pense aux *professeurs spéciaux* que la ville paie pour enseigner le chant dans ses écoles et qui y font de si piètre besogne), l'œuvre a pour elle la jeune force normalienne d'aujourd'hui et de demain.

L'administration se tient dans l'expectative, à cause précisément de ces professeurs spéciaux en possession d'états qui redoutent de se voir dépossédés un jour ou l'autre — crainte probablement chimérique ! — et qui se montrent, en outre, très dédaigneux du *galinisme*, bien que celui-ci ait fait ses preuves éclatantes partout où on l'a soumis à un essai loyal, notamment chez M. Danguèger (école communale de la rue du Moulin-des-Prés) et à l'école normale d'Auteuil.

A ces adversaires de parti-pris, M. Devinat adressait naguère l'appel suivant, qui est en même temps un reproche :

« Mais pourquoi jusqu'ici aucun des professeurs spéciaux de la ville de Paris n'a-t-il eu la curiosité de venir nous voir ? Je suis très certain que les leçons-types que j'ai entendues intéresseraient des gens de métier ? Indifférence ? Dédain ? Hostilité ? Mot d'ordre ? Aucune de ces hypothèses ne me paraît raisonnable et digne qu'on s'y arrête. Alors ? S'il en est parmi eux qui aient lu... la circulaire de M. le recteur de Poitiers,¹ ils ont dû s'apercevoir que la

¹ Circulaire du 29 novembre 1910 aux inspecteurs d'Académie de son ressort sur *Le chant dans les établissements d'enseignement primaire et au brevet supérieur.*

méthode galiniste est officiellement admise dans l'enseignement public, qu'elle est officiellement recommandée comme méthode d'initiation et comme instrument de chant choral, qu'en nier l'existence serait une puérité et que la dénigrer systématiquement, alors qu'on est invité à s'en servir, serait quelque chose de plus qu'un violent paradoxe ».

Une personne bien placée pour être renseignée me dit que l'on s'émeut un peu partout en France de la tentative faite à Paris ; mais que la campagne sera dure à mener. Ce n'est pas une raison pour que les lutteurs se découragent ; tout au contraire. Le vers de Corneille claironne dans leurs mémoires :

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire !

H. MOSSIER.

Etrange Cumul.

Il y a quelque temps, les journaux suisses citaient comme très curieux — ce dont personne ne s'étonna, — le cas d'un instituteur du Haut-Toggenbourg qui remplit, outre la charge importante qui lui a été confiée auprès des enfants de la localité qu'il habite, les fonctions de Président de la Société de Consommation et de préposé au contrôle des marchandises, de Conseiller municipal, de membre des Commissions du feu et de santé, de commandant des pompiers, d'organiste et de directeur du chœur de l'église et de la société de musique, de président de la société de tir et de membre de la Commission de la Caisse Raiffeisen ; et qui, en plus, cultive un grand domaine pendant ses vacances — qui tombent toujours, paraît-il, au bon moment — et répare, à l'occasion, les montres et les pendules qu'on veut bien lui confier.

Cette énumération de trafics et de pouvoirs nous a rappelé un autre cas de cumul, très original aussi, lequel nous reporte à trois siècles en arrière, dans un des pays d'outre-Rhin, où l'on pouvait lire un jour l'annonce suivante :

« Jean Makerl, *maître d'école*, forgeron et fabricant de perruques, coupe les » cheveux et rase pour deux kreutzers ; il raccommode les souliers et fait le neuf » ainsi que les bottes ; il saigne et pose des ventouses ; va dans les maisons pour » enseigner les compliments et la danse ; vend de la parfumerie, du papier, du » cirage, des brosses, des souricières, etc. »

De tels prodiges ne se rencontrent plus, du moins pas dans nos parages, et pour cause. Le régent qui s'aviserait de nos jours, d'en savoir si long et de faire tant de choses, serait bien vite mis en demeure par l'autorité de choisir entre ses fonctions pédagogiques et les autres. Rappelons-nous toutefois qu'il n'en fut pas toujours ainsi. La plupart de nos régents étaient autrefois astreints à toutes espèces d'emplois et de métiers qu'on a peine à comprendre aujourd'hui. Voici, comme exemple, un résumé du cahier des charges de l'un d'entre eux ; c'était dans la deuxième moitié du 18^{me} siècle¹ :

¹ D'après « L'Ecole du Locle, au 17^{me} et au 18^{me} siècle » par A. P. Dubois.

Le régent doit enseigner à la jeunesse, outre une bonne discipline et les commencements de la religion, la lecture, l'écriture avec la taille de la plume, l'arithmétique, l'orthographe, la géographie et l'usage des cartes, la musique, spécialement le chant des psaumes (les quatre parties par les principes des clefs).

Il est chargé en outre :

- 1° de catéchiser les enfants et de faire les prières, à défaut du pasteur ;
- 2° de conduire l'horloge du village, la remonter tous les jours et la maintenir réglée avec le cours du soleil ;
- 3° d'inscrire le bétail que l'on tue ;
- 4° de tenir le registre mortuaire et d'indiquer si le mort était de la communauté ou non ;
- 5° de tenir nette et propre son école et de renvoyer, à qui il convient, les enfants négligés et chargés de vermine et de gale ;
- 6° de prendre, à ses frais, pour les enfants de moins de dix ans, un bon maître qui doit avoir été agréé par la Communauté ;
- 7° de demander après chaque visite d'école, la confirmation de ses fonctions, laquelle lui sera accordée s'il n'y a pas de plaintes légitimes.

Et, comme rémunération de toutes ces charges et responsabilités, le régent recevait 1000 livres faibles environ par an, soit 400 d'écolages et 600 de traitement fixe, avec en plus la jouissance d'un petit logement et de 6 toises de bois ; ce qui pouvait valoir, en monnaie actuelle, de 1200 à 1500 fr. au plus ; mais il devait réparer à ses frais, tous dommages constatés dans son logement — « comme bon locataire en est tenu » — et façonner lui-même le bois que lui cédait la commune.

Le pauvre homme, on le voit, avait plus de travail et de soucis que de revenus et il courait le risque — plus encore que ses confrères du vingtième siècle — de n'avoir pas beaucoup de rentes à ses vieux jours. Il est vrai qu'on n'exigeait pas grand'chose de lui en fait de préparation pédagogique et d'érudition, et que l'obtention de ses brevets ne lui avait pas coûté cher. Notre spirituel et jovial compatriote, Charles-Eugène Tissot, que beaucoup se rappellent sans doute encore, a très bien dépeint cette époque dans ces vers :

- « Quand on parcourt les écrits d'un autre âge,
- » L'étonnement grandit à chaque pas.
- » Nous y voyons qu'un régent de village,
- » De tout savoir ne se tourmentait pas,
- » S'il connaissait le calcul, l'écriture,
- » Était soumis à Monsieur le pasteur,
- » Et s'il chantait le psaume avec mesure,
- » On le tenait pour bon instituteur. »

A. G.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Echos du Grand Conseil.** — *Pour les oiseaux. Un enseignement spécial.* — Une motion de MM. Morerod et consorts concernant la protection des

oiseaux utiles à l'agriculture a été renvoyée à une Commission au nom de laquelle rapporte M. le député Beauverd.

Dans un exposé très complet le rapporteur démontre que seuls les oiseaux peuvent combattre efficacement la formidable armée des insectes nuisibles à l'agriculture et à la viticulture. Malheureusement on constate depuis quelques années une diminution inquiétante du nombre des oiseaux insectivores. Après avoir énuméré quelques-unes des causes de cette diminution : les massacres des petits oiseaux en Italie, les chats errants, la disparition des haies, les exigences de la mode, l'orateur voit un remède à la situation dans l'application rigoureuse des lois existantes, le rétablissement des haies, l'usage des nichoirs artificiels, l'établissement dans les terrains de peu de valeur de plantations servant d'asiles aux oiseaux. Enfin — et c'est en quoi le débat nous intéresse — M. Beauverd estime qu'il serait utile d'instituer dans nos écoles un enseignement spécial sur la protection des oiseaux et de traiter la question dans une brochure qui serait largement répandue.

Les conclusions du rapport ont été adoptées et la motion Morerod et consorts a été renvoyée au Conseil d'Etat avec pressante recommandation.

Certes, la cause défendue avec tant de conviction par l'honorable M. Beauverd trouvera de l'écho dans le corps enseignant qui, mieux que personne, comprend les services rendus à l'agriculture par les oiseaux utiles. Nous croyons que dans nos écoles on ne perd aucune occasion de montrer la nécessité de cette protection. Qu'on insiste encore pour encourager les enfants à créer des nids artificiels en accordant des primes et des récompenses, nous le comprenons fort bien, et cela nous semble plus efficace qu'un enseignement spécial. La tendance actuelle est à la spécialisation à outrance : chacun veut y aller de sa branche particulière. Le programme de sciences naturelles à l'école primaire est assez vaste et assez élastique pour englober tout ce que l'on voudra dire et faire en faveur de la protection des oiseaux.

A cela près, nous ne pouvons qu'applaudir aux conclusions du rapporteur.

H. GAILLOZ.

***** Ecole des sciences sociales et école des hautes études commerciales.** — Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de loi créant pour être annexées à la faculté de droit :

- a) Une école de sciences sociales ;
- b) Une école de hautes études commerciales.

Les journaux quotidiens ont publié *in-extenso* l'exposé des motifs qui accompagne le projet du Conseil d'Etat. Nous n'y reviendrons pas. Relevons seulement la conclusion que voici :

L'enseignement commercial peut donc être conçu de façon à offrir aux futurs commerçants, industriels, directeurs d'établissements financiers, professeurs d'écoles de commerce, administrateurs, fonctionnaires, un programme d'études supérieures, combinées à la fois en vue d'une culture générale élevée et d'une forte instruction spéciale. Il procurera, en même temps, aux étudiants en droit et à ceux qui se vouent aux sciences sociales, l'occasion d'acquérir des connaissances complémentaires dans le domaine, qui leur est actuellement trop étranger, des branches commerciales proprement dites.

Le Grand Conseil a adopté le projet de loi en premier débat après un rapport très favorable de M. A. Dubuis. On sait qu'il s'agit avant tout de donner une organisation plus indépendante à un enseignement réparti jusqu'à maintenant dans plusieurs facultés. Le rapporteur fait ressortir la grande importance prise un peu partout par l'enseignement des sciences sociales et commerciales.

Au cours de la discussion, répondant à une question sur le coût de cette nouvelle création, M. le conseiller d'Etat C. Decoppet a dit que l'Ecole des sciences sociales ne nécessitera pas de dépenses nouvelles. Quant aux hautes études commerciales qui seront subventionnées dans une forte mesure par la Confédération, l'augmentation de dépenses incombant à l'Etat ne dépassera pas fr. 1200.

Dans un rapport de l'Union vaudoise du commerce, on avait déjà formulé un vœu tendant à la création d'une faculté commerciale, comme il en existe une à Neuchâtel dans l'Université récemment organisée. Ajoutons ici que Neuchâtel confère à l'étudiant après un examen, le grade de licencié et de docteur es-sciences commerciales et économiques et que pour être immatriculé à cette nouvelle faculté, le brevet neuchâtelois pour l'enseignement primaire est admis au même titre que le baccalauréat du Gymnase cantonal.

Espérons que l'organisation à Lausanne de l'Ecole de sciences sociales et commerciales accordera le même droit au porteur du brevet primaire vaudois, obligé jusqu'ici d'aller se pourvoir ailleurs d'un diplôme qu'il ne peut obtenir dans son propre pays.

H. GILLOZ.

***** Yverdon.** — La conférence officielle du district d'Yverdon a eu lieu à Method. Nous avons eu une charmante surprise : M. Eug. Burdet, officier d'état civil, n'ayant pu accepter l'invitation qui lui avait été faite, a tenu de prouver sa sympathie au corps enseignant en faisant parvenir au comité fr. 10 pour la caisse de secours. Nous avons été agréablement émus de cette délicate attention. Malgré la discrétion demandée ce trait de générosité mérite d'être relevé.

J. S.-B.

***** Société évangélique d'éducation.** — L'assemblée ordinaire du printemps a eu lieu le samedi 13 mai, au palais de Rumine (salle Tissot).

Dans une étude biblique édifiante, M. Siordet, pasteur, a montré que le royaume de Dieu ne consiste pas en paroles, mais en puissance (I Cor. IV. 20). Les choses matérielles occupent une place prédominante dans la vie de nos contemporains ; elles sont parfois alliées à une piété plus apparente que réelle ; M. Siordet insiste sur la nécessité d'introduire plus de vie dans le domaine spirituel ainsi que dans l'enseignement.

Ensuite, M. Louis Mayor, pasteur à Grandvaux, présente un travail fortement pensé et très suggestif sur « L'action de Dieu, autrefois et aujourd'hui. » A côté de ses occupations pastorales, M. Mayor étudie avec beaucoup d'intérêt les sciences physiques et naturelles. Il était donc bien placé pour parler des rapports entre la science et la foi. Son auditoire l'a entendu avec une attention soutenue, démontrer, non sans quelques pointes d'humour, que religion et science ne s'excluent nullement comme certains sont tentés de le croire ; au contraire, elles s'éclairent et se complètent mutuellement.

Le travail captivant de M. Mayor a été chaleureusement applaudi et a donné

lieu à une discussion nourrie de laquelle il est ressorti que l'action de Dieu est aussi réelle et vivante aujourd'hui qu'autrefois.

La vraie science — celle qui cherche à savoir sans prétendre tout savoir et tout expliquer — n'admet plus l'éternité de la matière, l'inflexibilité des lois naturelles ; la matière au contraire se dissipe, se détruit même et au-dessus du mécanisme apparent de l'Univers, il y a un Etre intelligent qui agit et n'a jamais cessé d'agir en aucun temps.

A l'issue de cette bonne et réconfortante séance, de précieuses adhésions, surtout parmi les jeunes, ont été recueillies. La Société évangélique d'éducation ne concurrence aucun groupement ; elle accueille tous ceux qui en croyant veulent penser leur foi sans préjugé ni parti-pris. X.

ITALIE. — Les « *Case dei Bambini* ». — Mlle Montessori a eu une idée des plus charmantes, où l'on sent son âme de savant et sa pitié de femme. Elle est, en effet, médecin, professeur d'anthropologie à l'Université de Rome ; son nom figure parmi ceux des savants les plus distingués dans le volume publié par la maison Eckstein de Berlin, et cependant son plus grand mérite est encore sa bonté, car c'est une bonté faite de sagesse, qu'on est porté à comparer à celle qui brille dans les paroles du Christ. Elle a réuni autour des petits des « Maisons des enfants », tout ce que la tendresse peut demander à la science, elle a fait de ces bébés de trois à six ans, que leur sort destinait aux souffrances physiques et morales, des êtres bien sages, bien propres, toujours gais, toujours actifs.

M. Talamo, ingénieur et directeur de la Société des « Beni Stabili » a fait construire des maisons pour le peuple, en sorte que chaque locataire a un petit appartement qui lui suffit, et dont le prix très modéré ne le contraint pas à sous-louer quelques chambres. L'ouvrier est ainsi maître chez soi, il apprend à aimer sa maison, et s'il en a bien soin, il reçoit tous les ans un prix en argent. M. Talamo a réussi dans son œuvre, car on ne voit une ordure ni dans la cour, ni dans l'escalier, ni ailleurs. Et cela dans le quartier le plus pauvre, le plus mal-propre de Rome.

Mlle Montessori s'est associée à cette œuvre de moralisation de la manière la plus intelligente ; elle a songé aux petits des locataires et leur a donné la *Casa dei Bambini*. Ce n'est pas au hasard qu'elle l'a nommée *Maison* et non pas *Ecole*, car en effet, ce n'est point une école. Elle a inventé une méthode nouvelle par laquelle les enfants apprennent une foule de choses sans que cependant ils posent en écoliers devant la chaire d'une institutrice. A. M.

PENSÉES

Nous dirions bien volontiers de la pédagogie ce que Sainte-Beuve disait de la logique : la meilleure est celle qui ne s'en fait pas accroire. G. COMPAYRÉ.

La discipline est l'écorce qui retient la sève, la garde, la dirige, la force de se répandre dans l'arbre et les rameaux pour les nourrir des sucres les plus purs.

DUPANLOUP.

On est toujours bien quand on est soi.

P. DE RÉMUSAT.

Grave les injures sur le sable et les bienfaits sur le marbre.

La pauvreté est une rude institutrice.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE MATERNELLE

Degrés inférieur. et moyen. — Enfants de 8 à 10 ans.

La journée du petit écolier. (Suite.)

V

I. ENTRÉE EN MATIÈRE. — L'après-midi.

II. LECT. — VOCAB. — ANALYSE. — COMPTE RENDU.

Au tab. noir. — 1) Après l'école de l'après-midi, Pierre ne flâne pas en chemin. Il ne taquine pas les chats et les chiens comme font les mauvais écoliers. Il retourne bien vite à la maison et prépare ses devoirs du lendemain. 2) Sa besogne achevée, Pierre aide sa bonne maman dans les soins du ménage. C'est lui qui va chercher le pain et le lait, le sucre et le café. C'est lui qui porte le bois du galetas à la cuisine. 3) Il a une mignonne sœurlette qui s'appelle Madeleine. Il l'aime beaucoup. Il joue souvent avec elle. Pour l'endormir, Pierre la berce dans son petit lit.

Rem. gramm. : Le nom commun prend une **s** au pluriel.

Au tab. noir. Les mots difficiles : L'après-midi, le lendemain, la besogne (le travail), le galetas, la sœurlette, flâner, taquiner, s'appeler, endormir, bercer, après.

III. ELOCUTION. Pourquoi Pierre rentre-t-il bien vite à la maison, après la classe de l'après-midi ? Que fait Pierre pour soulager sa maman ? Comment s'appelle sa petite sœur ? Que deviendrait Madeleine si elle était abandonnée ? Pourquoi ne pourrait-elle pas se passer de ses parents ? Que fait sa mère pour elle ? Qu'est-ce qu'un frère aîné doit à ses frères et sœurs ?

IV. EX. D'ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE (ORAUX ET ÉCRITS).

Au tableau noir (pendant quelques jours).

Le chat. **Les** chats.

Le chien. **Les** chiens.

Un **seul** chat = **singulier**.

Plusieurs chats = **pluriel**.

Les noms prennent la lettre **s** au pluriel.

1. Dictée du texte 1.

2. » » 2.

3. » » 3.

4. Mettez au pluriel l'exercice suivant :

Dans la cuisine, je vois une **bassine**, une **terrine**, une **passoire**, une **rôtissoire**, un **poêlon**, un **hachoir**, un **panier**, une **brosse**, un **balai**, une **seille**.

Modèle du devoir :

Dans la cuisine je vois des **bassines**, etc.

V. CAUSERIE MORALE. — **Le devoir avant le jeu.**

VI

I. ENTRÉE EN MATIÈRE : **La soirée en famille.**

II. LECT. — VOCAB. — ANALYSE. — COMPTE RENDU.

Au tab: noir. — 1) C'est le soir, la lampe est allumée. Un bon feu pétille dans la cheminée. Sur la nappe bien blanche, le couvert est mis pour le souper.

2) Soudain, la porte s'ouvre brusquement. C'est le père qui rentre au logis. Il est bien fatigué, mais content de revoir sa femme et ses enfants.

3) Avant de se mettre à table, il embrasse Madeleine qui lui sourit dans son berceau. Il caresse les boucles blondes de Jeanne, la petite ménagère, et prend son fils Pierre dans ses bras.

4) Après le souper, Jeanne s'empresse de remettre la vaisselle en place. Maman raccommode un vêtement. Papa lit son journal en fumant un cigare. Pierre raconte les incidents de la journée. Il a eu un « très bien » pour son dernier devoir. Il n'a fait que deux fautes dans sa dictée. Ses parents sont contents.

A neuf heures, les enfants vont se coucher. Bonne nuit, papa! Bonne nuit, maman! A demain.

Remarque grammaticale: Les noms qui ne changent pas au pluriel.

Au tab: noir. — Les mots difficiles : La **lampe**, le **feu**, la **nappe**, le **couvert**, le **logis** (la demeure, le foyer), la **femme**, le **berceau**, la **ménagère**, la **vaisselle**, le **vêtement**, le **cigare**, les **incidents**, — **pétiller**, **caresser**, **s'empresser**, **raccommo-**
der, **raconter**, — **allumé**, **blanc**, **blanche**, **fatigué**, — **soudain**.

III. ELOCUTION. — Que faites-vous après le souper? A quelle heure vous couchez-vous? Qu'est-ce que le père aime à trouver le soir, en rentrant au logis? Que fait le père de Pierre avant de se mettre à table? Aimez-vous votre père et votre mère? Qui s'occupe de vos repas? Qui vous soigne, quand vous êtes malades? Qui raccommode vos habits? Pour qui votre père travaille-t-il toute la journée? Quand vos parents, devenus vieux, ne pourront plus travailler, que ferez-vous pour eux?

IV. EXERCICES D'ORTHOGRAPHE ET DE GRAMMAIRE.

Au tab: noir (pendant quelques jours).

Le logis. Les logis.

Le fils. Les fils.

Le bras. Les bras.

Les noms terminés par **s** au singulier **ne changent pas au pluriel**.

Dictées 1 à 4 tirées du texte.

V. CAUSERIE MORALE. — **Aime de tout ton cœur ton père et ta mère.**

A. REGAMEY.

Degré supérieur.

MON CAHIER D'ÉCRITURE

Voir n° 18 de l'*Educateur*.

Page 4.

En titre, entre la 3^e et 4^e ligne : L'Écriture. Sur la 6^e ligne un trait double (de 6 cm. environ). A partir de la 9^e ligne, dix lignes d'écriture fine : C'est une

impolitesse de mal écrire, car c'est donner de la peine à ceux qui vous lisent. C'est de plus une sottise, car c'est gâter ce que l'on écrit. Rien n'est plus faux que de croire que mal écrire est le fait de gens d'esprit. Au contraire, une jolie écriture, c'est comme une jolie toilette, une physionomie aimable, un son de voix agréable, cela prévient en faveur de son auteur et fait penser du bien de lui.

Les lettres surtout doivent être bien écrites. On ne sait dans quelles mains elles peuvent tomber. *Sur la 29^e ligne, un trait double. — Entre les 32 et 33^e lignes, en écriture moyenne de 5 mm. : Les paroles passent, les écrits restent. Ce dernier mot, au milieu de la page, entre les 36 et 37^e lignes. — Sur la dernière ligne : Date et signature.*

Page 5.

En titre, écriture fine, sur la 3^e ligne : Lettre familière. Sur la 4^e ligne, un trait double. — Sur la 7^e ligne, à droite : Préverenges, le 20 mai 1911. Sur la 10^e ligne, à gauche : Chère sœur. A partir de la 13^e ligne : Tout d'abord, merci beaucoup pour ta bonne lettre qui a fait plaisir à tous nos parents; nous étions un peu inquiets de ton long silence et nous te demandons d'écrire plus souvent et plus longuement à l'avenir.

Papa et maman me permettent d'aller te trouver à Genève dimanche prochain. Si tu savais combien je suis heureux et que je me réjouis de te voir! Je n'en dors plus! Tu voudras bien venir m'attendre à la gare à 9 h. 57 m. du matin.

Rien de neuf au village, et à la maison tout va passablement.

Reçois, sœur chérie, les meilleures salutations de tous et les bons baisers de ton frère.

ARTHUR.

DICTÉE

Le défilé de l'armée bourguignonne.

Jamais armée plus brillante ne s'était vue. Jamais le duc Charles n'avait marché en si noble arroi; sa merveilleuse chapelle, ses joyaux, sa vaisselle d'or et d'argent s'étaient dans ses pavillons tendus de tapisseries et de brocarts. Partout, depuis Orbe jusqu'à Lausanne, flottaient les pennons et bannières de tout ce que les Flandres, la Bourgogne, l'Italie, la Savoie comptaient de plus illustre.

A voir défilér l'armée du Téméraire, on pensait, disent les contemporains, aux armées de Darius et de Xerxès. Mêmes foules, mais aussi même désordre. Ce n'étaient, autour des princes et des gens de guerre, que nuées de valets et de marchands menant joyeuse vie.

En comparaison de tel luxe et fastueux équipage, que comptait le pauvre peuple contre lequel on marchait?

Ces pâtres, ces paysans, étaient tenus en tel mépris au camp bourguignon, qu'à peine arrivé, le duc Charles faisait sommer, par un simple héraut d'armes, le château de Grandson de se rendre à merci.

(Loyse de Savoie)

Marquis COSTA DE BEAUREGARD.

VOCABULAIRE. — L'arroi, la chapelle, le joyau, le pavillon, le brocart, le pennon, la bannière, illustre, le contemporain, Darius, Xerxès, la nuée, la comparaison, le luxe, fastueux, l'équipage, compter, sommer, le héraut.

GRAMMAIRE. — A propos de la phrase: « *Mêmes* foules, mais aussi *même* désordre » le maître fera trouver aux élèves l'orthographe du mot *même*. — Etude des verbes pronominaux (s'étaler...). — Orthographe de *tout* (...*tout* ce que les Flandres...)

EXERCICES ORAUX. — Faire analyser grammaticalement le premier alinéa. Faire trouver tous les déterminatifs, les qualificatifs et les verbes de la dictée.

ANALYSE LOGIQUE. — Faire trouver toutes les propositions de la dictée (indépendantes, principales et subordonnées) qui devront être analysées oralement (sujet, verbe, compléments directs, indirects et circonstanciels).

HOMONYMES. — Le maître indique les mots et l'élève trouve les homonymes :

Compter (calculer) conter, le comté — *marcher*, le marché — la *guerre*, guère — la *peine*, le pène (partie de serrure), la penne (plume d'oiseau) — *gens*, gent (race), Jean — le *camp*, quant — le *héraut*, le héros.

SYNONYMES. — Le pennon, l'étendard — illustre, célèbre — le joyau, l'ornement — le défilé, le passage — la nuée, le nuage — le valet, le serviteur — le marchand, le commerçant — le luxe, la somptuosité — fastueux, pompeux — le pâtre, le berger — le paysan, l'agriculteur.

REMARQUES. — Le mot *arroi* est synonyme de équipage, appareil; il est peu usité, sauf dans le vieux français (*arroy*).

Le *pennon* était un petit étendard des anciens chevaliers.

Faire remarquer aux élèves les deux sens du mot *équipage*.

Darius, roi des Perses, fut vaincu par les Grecs à Marathon (Comparer les Grecs aux Suisses).

Xerxès, roi des Perses, fils de Darius.

Merci, en vieux français *Mercy*, veut dire miséricorde, grâce.

Paul CHAPUIS.

LECTURES SUR LE MAROC

Voir n° 19 de l'*Educateur*.

Les Beni-Hassen.

Les Beni-Hassen habitent la grande plaine qui s'étend entre le littoral de l'Océan et la ville de Fez. Ils forment le peuple le plus turbulent, le plus audacieux, le plus emporté, le plus voleur de toute la vallée du Sebou. Le vol est leur principale industrie. Ils se rassemblent en bandes, à cheval, armés, et font des excursions au-delà du Sebou et sur les territoires voisins, volant autant qu'ils peuvent emporter ou trainer, et égorgeant, par précaution, tous ceux qu'ils rencontrent. Ils ont cependant une discipline, des chefs, des règlements, des droits reconnus, en un certain sens, même par le gouvernement, qui se sert quelquefois d'eux pour rattraper ce qui lui a été volé.

Ils volent sous forme d'impôts forcés. Les individus dépouillés, au lieu de perdre leur temps en recherches et en recours, recouvrent leurs biens en payant

une somme convenue au chef des bandits. Pour les jeunes garçons, spécialement, il est admis comme la chose la plus naturelle qu'ils doivent tout dérober. S'ils reçoivent une balle dans le dos, où se font casser la tête d'un coup de pierre, tant pis pour eux. Ils savent bien que personne ne se laisse volontiers dépouiller, et puis il n'y a pas de roses sans épines. Les pères le disent naïvement : un fils de huit ans rend peu, un de douze plus, un de seize beaucoup. Chaque voleur a son genre spécial ; il y a le voleur de bestiaux, le voleur de chevaux, le voleur de marchandises, le voleur de douar, le voleur de grande route.

Sur les routes ils attaquent de préférence les juifs, auxquels il est interdit de porter des armes ; mais le vol le plus commun est celui commis au préjudice des douars. En cela ce sont des artistes incomparables, non seulement chez les Beni-Hassen, mais dans tout le Maroc. Ils vont à cheval, et le grand art consiste plus dans la rapidité que dans la prévoyance, plus à ne pas se laisser attraper qu'à ne pas se laisser voir. Ils passent, prennent et disparaissent, sans laisser aux gens le temps de les reconnaître. Ce sont des coups de main rapides comme l'éclair, des jeux de prestidigitation équestre. Ils volent même à pied, et en cela aussi ils sont passés maîtres. Ils s'introduisent dans les douars, nus, parce que les chiens n'aboient pas après les hommes nus, enduits de savon pour glisser entre les mains qui les saisiraient. Les chevaux sont la proie préférée ; ils les empoignent par le cou, allongent leurs jambes sous le ventre et partent comme une flèche. Leur audace est incroyable. Il n'y a pas un campement de caravane, ou même de pacha et d'ambassade, où ils ne pénètrent malgré la plus attentive surveillance. Ils rampent, glissent, s'aplatissent contre terre, couverts d'herbes, de paille, de feuilles, vêtus de peaux de mouton, sous le déguisement de mendiants, de malades, de fous, de soldats, de saints. Ils risquent leur vie pour un poulet et font dix milles pour un écu. Ils sont parvenus à dérober des sacs d'argent sous la tête d'un ambassadeur endormi.

Le douar.

Le douar est ordinairement formé de dix, quinze ou vingt familles qui, le plus souvent sont liées entre elles par un lien de parenté ; chaque famille a sa tente. Ces tentes sont disposées en deux lignes parallèles, distantes d'une trentaine de pas l'une de l'autre, de manière à former dans le milieu une sorte de place rectangulaire ouverte aux deux extrémités. Elles sont toutes pareilles et consistent en un grand morceau d'étoffe noire ou couleur chocolat, tissée en fibres de palmier nain, en laine de chèvre ou en poil de chameau, soutenue par deux bâtons ou deux grands roseaux unis ensemble par une traverse de bois formant le toit. En hiver et en automne, la toile est tendue jusqu'à terre et fixée, au moyen de cordes, à des pieux, de manière à ne laisser pénétrer ni l'eau, ni le vent. En été, on laisse tout autour, pour la circulation de l'air, une large ouverture protégée par une petite baie de joncs, de roseaux ou de ronces desséchées. Grâce à ce système, les tentes sont plus fraîches en été et mieux closes pendant la saison pluvieuse que les maisons mauresques de la ville, qui n'ont ni portes ni fenêtres. La plus grande hauteur d'une tente est de deux mètres et demi, sa plus grande longueur de dix mètres. Une muraille de joncs divise l'habitation en deux parties ; ici dorment le père et la mère, là les fils et le reste de la famille.

Une ou deux nattes d'osier, une caisse en bois bariolée d'arabesques où l'on enferme les vêtements, un petit miroir rond, un haut trépied de roseaux recouvert d'un haïk sous lequel on se lave, deux pierres pour moudre le grain, un métier de la même forme que du temps d'Abraham, un grossier flambeau de cuivre, quelques vases de terre, quelques peaux de chèvres, quelques plats, une quenouille, une selle, un fusil, un poignard, tels sont les seuls ustensiles de chacune de ces cases. Ajoutez dans un coin une poule et sa couvée, devant l'entrée un fourneau formé de deux briques, à côté de la tente un petit jardin, plus loin quelques fossés ronds, revêtus de pierre ou de ciment, dans lesquels on conserve les grains.

L'existence que l'on mène dans ces douars est des plus simples. A l'aube tous se lèvent, disent leur prière, traient les vaches, font le beurre et boivent le lait aigre qui reste. Pour boire, ils se servent de coquilles qu'ils achètent aux habitants de la côte. Puis les hommes vont travailler dans la campagne et ne reviennent que vers le soir. Les femmes vont puiser de l'eau, chercher du bois, moudre le grain, tissent les étoffes grossières dont elles se vêtent, elles et leurs maris, font les cordes des tentes en fibres de palmier nain, portent à manger à leurs hommes et préparent le couscoussou pour le soir.

Le couscoussou est mélangé avec des fèves, des courges, des oignons et autres légumes ; il est quelquefois sucré, poivré ou assaisonné avec du jus de viande ; les jours de grand luxe, on le mange avec de la viande. Quand les hommes reviennent, on dîne, et, au coucher du soleil, tout le monde va dormir. Quelquefois, après le repas, un vieillard raconte une histoire au milieu d'un cercle de parents. Pendant la nuit, le douar reste plongé dans le silence et les ténèbres.

Le costume des hommes et des femmes ne consiste qu'en une chemise de toile de coton, un manteau ou kaïk grossier. On ne lave le manteau et le kaïk que trois ou quatre fois par an, à l'occasion des fêtes solennelles : aussi sont-ils toujours de la même couleur et même plus noirs que la peau qu'ils couvrent. La propreté du corps est plus observée, parce que sans les ablutions prescrites par le Coran, ils ne pourraient faire leurs prières. Les femmes se lavent chaque matin tout le corps, en se cachant sous le trépied couvert d'un kaïk, mais travaillant comme elles travaillent, dormant comme elles dorment, elles sont toujours sales, bien qu'elles fassent usage, ô miracle ! de savon.

Dans les intervalles de repos, les hommes jouent souvent au ballon, et, quand ils ne jouent pas, un de leurs grands divertissements est de s'étendre par terre sur le dos et de faire sauter leurs enfants. A mesure que ceux-ci deviennent grands cependant, les sentiments de leurs pères pour eux se refroidissent, et il en est de même réciproquement des fils pour leurs parents. Beaucoup de ces enfants des douars arrivent à l'âge de dix ans et de quatorze ans sans avoir jamais vu une maison, et il est curieux d'entendre raconter par les Maures et les Européens qui les prennent à leur service, la stupeur qu'ils éprouvent en entrant pour la première fois dans une chambre, comment ils marchent sur le pavé, avec quelle émotion ils regardent les fenêtres et descendent les escaliers.

(EDMONDO DE AMICIS, *Le Maroc*).

QUELQUES NOTIONS DE BIENSÉANCE ET DE BONNE ÉDUCATION

Dans la rue.

V. le 20 mai 1911.

Cher Alfred,

Nous avons eu cette semaine la visite de mon oncle et, à plusieurs reprises, il m'a emmené avec lui pour faire une promenade en ville. Chemin faisant, il m'a enseigné comment un jeune garçon bien élevé doit se conduire dans la rue et m'a dit bien des choses auxquelles je n'avais encore jamais pensé.

La rue est à tout le monde; beaucoup d'enfants se servent de ce prétexte pour y courir, y crier, lancer à terre leurs vieux papiers, leurs écorces de fruits, bousculer les passants, s'attrouper et forcer les grandes personnes à descendre des trottoirs, en un mot, pour se rendre fort désagréables.

Il n'est pas bienséant, dans la rue, dans les tramways ou les voitures de chemin de fer, dans aucun lieu public, de parler à trop haute voix, de façon à ce que les passants ou les voyageurs puissent suivre notre conversation ou même en saisir des bribes. Mon oncle a remarqué une dame, dont on peut connaître, en cheminant devant ou derrière elle, tantôt l'opinion qu'elle a du pasteur qu'elle vient d'entendre et du sermon qu'il a prononcé, tantôt le nom de la couturière qu'elle occupe, la couleur du costume qu'elle a choisi pour l'été ou le menu du dîner qu'elle fera pour recevoir telle visite; elle n'a pas appris à modérer sa voix, qu'elle a très forte, et serait elle-même très étonnée et très humiliée de savoir qu'elle divulgue au public ses opinions et ses projets.

Mon oncle m'a fait aussi remarquer combien est vulgaire cette habitude qu'ont les enfants, et parfois les adultes, d'appeler par leur nom, à distance, les parents ou amis qu'ils aperçoivent dans la rue. En ville, un jeune garçon ne doit saluer que par un coup de chapeau, les jeunes filles par une simple inclinaison de tête, qu'elles accompagnent d'un sourire aimable à l'adresse de leurs amies. Si la personne avec qui nous cheminons salue quelqu'un que nous ne connaissons pas, il faut saluer aussi.

On s'aborde habituellement par ces mots: « Comment vous portez-vous ? » ou « Comment allez-vous ? » auxquels on répond simplement: « Bien » ou « Très bien ». Cette question n'est qu'une formule de politesse dont il serait ridicule de prendre prétexte pour faire part de ses bobos et de ses petites misères; ce n'est que si l'on insiste qu'il convient de se raconter.

Toute conversation en rue doit être courte; il faut éviter les sujets qui excitent et font gesticuler.

On ne doit pas manger dans la rue; c'est un acte de gourmandise qu'on ne pardonne qu'aux babies; beaucoup de mamans même ne le permettent pas, et elles ont raison.

Si l'on chemine avec une personne plus âgée que soi ou à qui l'on doit des égards, il faut se placer à sa gauche; sur les trottoirs étroits, il faut lui céder le côté du mur. Si l'on est trois, la place d'honneur est au milieu. Les jeunes gens et les jeunes filles doivent céder le haut du pavé au vieillard, à la femme chargée, à l'infirmes qu'ils croisent.

Si quelqu'un nous demande un renseignement, il faut le lui donner avec empressement et amabilité.

Tu sais probablement toutes ces choses, toi, mon sage ami. Dans ce cas, pardonne-moi de te les écrire; pense que mon seul but est de me les répéter à moi-même et de m'engager à les mettre en pratique.

A toi de cœur.

PAUL.

COMPTABILITÉ

(1^{re} année.)

Le carnet du boulanger.

A combien se monte le carnet du boulanger qui porte pour le mois d'avril 1911 :

- a) 2 kg. pain blanc tous les jours qui précèdent un dimanche, à fr. 0.38 le kg.
- b) 2 kg. pain bis tous les jours ouvrables à fr. 0.35 le kg.
- c) 3 kg. farine fleur à fr. 0.50 le kg.
- d) 2,5 douzaines de petits pains à fr. 0.05 pièce.
- e) 2 pains longs à fr. 0.20 pièce.
- f) cuisson de 4 gâteaux à fr. 0.20 pièce.

NOTA : Considérer *Vendredi-Saint* comme un dimanche.

SOLUTION : fr. 4,56 (6 jours) + fr. 16,80 (24 jours) + fr. 1,50 + fr. 1,50 + fr. 0,40 + fr. 0,80 = Total fr. 25,56.

Note avec dates et acquit.

(Donnée contenue dans la solution.)

Monsieur Jean MICHEL, à Paul BLANC, charcutier, à Vevey		DOIT.	
1911.		Prix du kg.	F. C.
Avril 1	Livré 0,650 kg. jambon	2 80	1 82
» 5	» 1,100 » saucisse à rôtir	2 20	2 42
» 7	» 0,750 » lard maigre	2 40	1 80
» 7	» 1,500 » saindoux	2 —	3 —
» 10	» 1,750 » petit salé	2 20	3 85
» 15	» 1,250 » jambon	2 80	3 50
» 20	» 0,500 » lard maigre	2 40	1 20
» 24	» 0,500 » foie	2 20	1 10
» 24	» 2,300 » saucisson	3 —	6 90
» 27	» 0,800 » côtelette	2 60	2 08
» 29	» 0,750 » saucisse à rôtir	2 20	1 65
» 30	» 1,— » lard gras	2 —	2 —
» 30	» 0,850 » jambon	2 80	2 38
» 30	» 1,250 » filet	3 20	4 —
		Total	<u>Fr. 37 70</u>

Acquitté, avec remerciement, le 20 mai 1911.

Paul BLANC.

VARIÉTÉ

La prose de nos écoliers.

Lettre pour appeler le docteur.

... Mon frère Jean est tombé en arrière sur la glace. Il s'est cassé quelque chose dans la tête. Venez vite, Monsieur le docteur, et apportez tous vos outils, car il faudra probablement faire l'amputation.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours

INSTITUTEURS: Oleyres, fr. 1600 et autres avantages légaux; 30 mai.

PETITE PENSION-FAMILLE

cherche pour de suite **instituteur diplômé**, capable, de toute moralité et de confiance.

Bonne occasion de se perfectionner dans la langue allemande.

Adresser offres et photographies à la Gérance de l'Éducateur.

RESTAURANT ANTI-ALCOOLIQUE

== LUCERNE „Wallhall“ ==

THEATERSTRASSE 12

à 2 minutes de la gare et du débarcadère.

Chaudement recommandé au corps enseignant pour courses scolaires et de sociétés.

◆◆ DINERS à 1 fr., 1 fr. 20, 1 fr. 50 et 2 fr. ◆◆
◆◆ Lait, café, thé, chocolat, pâtisserie, etc. ◆◆

Locaux pour plus de 250 personnes. — Commande à l'avance pour écoles, désirée.

TÉLÉPHONE 896.

H 1459 Lz

E. FRÉHLICH, propr.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖBEL, BASEL

Lenzgasse 15 — Case postale Fil : 12

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche. D. V. 93 g.

INSTITUTEUR

est demandé pour l'orphelinat de Lausanne. Entrée de suite. — Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur, Avenue Druey, 3, Lausanne.

SALUT

CORDIAL

à MM. les Instituteurs de la

S. P. V.

10

0

AU COMPTANT

sans aucune majoration

0

sur nos prix chiffres connus.

VÊTEMENTS

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. **LAUSANNE** — Rue du Seyon, 19, **NEUCHÂTEL**
Téléphone Rue Colombière, **NYON**.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.

Systemes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés

Ancienne Maison
A. MAUCHAIN
Jules RAPP successeur
GENÈVE

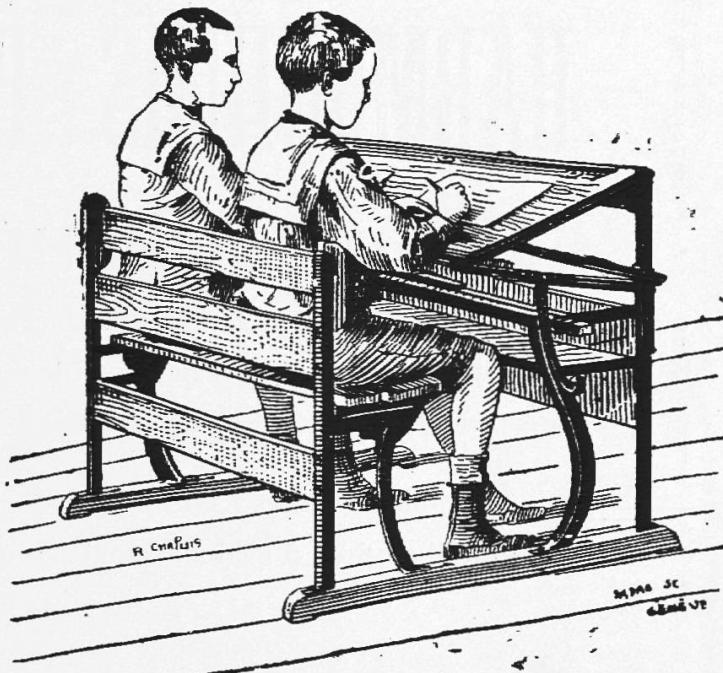
Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département
de l'Instruction publique.

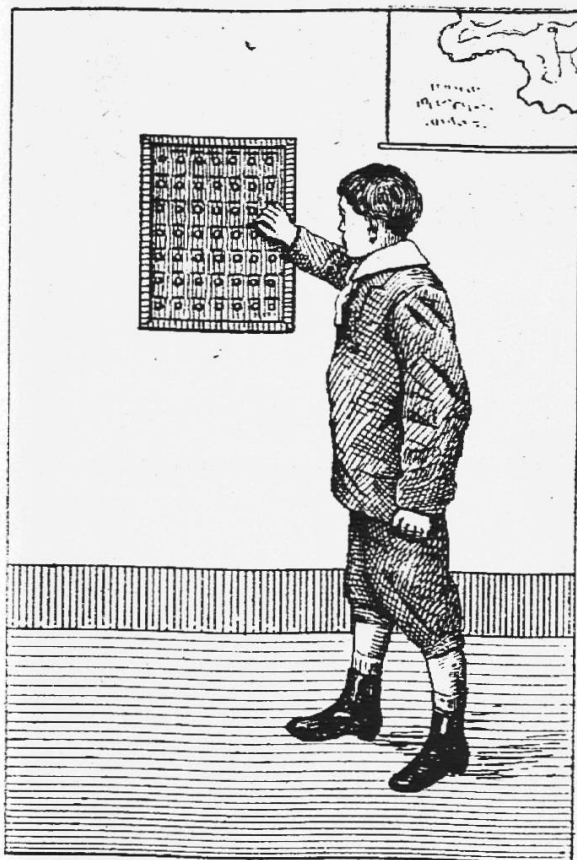
Attestations et prospectus
à disposition.



TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les
tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« FIX » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « FIX » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

**Recommandé
aux autorités scolaires.**

**Envoi d'échantillon à l'examen
et à l'essai.**

Prix du coffre-fort : 65 francs.

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.



HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

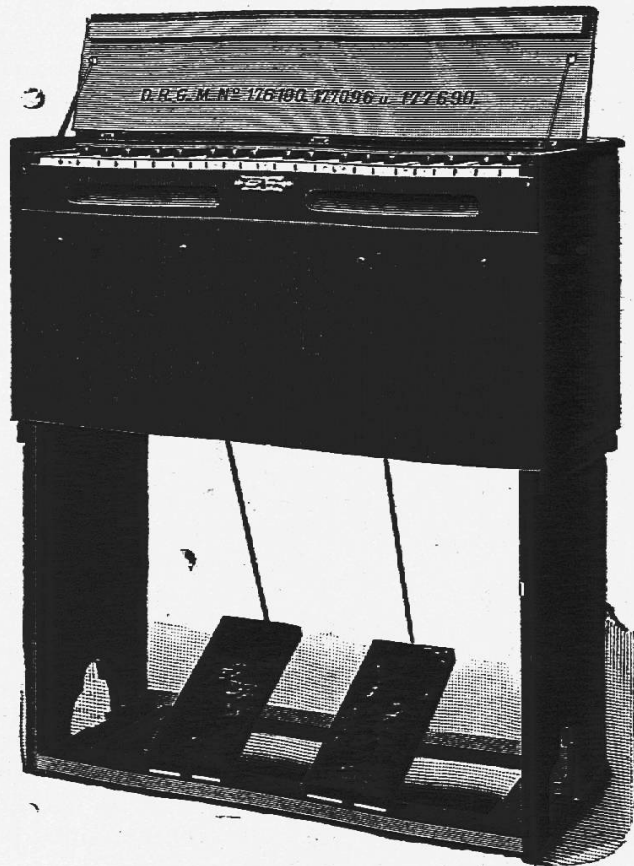
Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm.
en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes l'**Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —



GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez
FÖTISCH FRÈRES (S.A.)
à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.



DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVII^{me} ANNÉE. — N° 21

LAUSANNE — 27 Mai 1911.



L'EDUCATEUR

(-EDUCATEUR-ET-ECOLE-REQUIS-)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.
Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE





Caoutchouc



Pardessus

Nous rappelons à MM. les membres de la S. P. V. l'escompte spécial de

10%

sans aucune majoration, nos prix modérés sont tous marqués en chiffres connus.

MAISON MODÈLE, LAUSANNE

Maier & Chappuis, Rue du Pont.

Sports



Complets



Ecole Lémania, Lausanne, Avenue de la Harpe, 5, cherche un

Secrétaire

capable de donner quelques leçons; entrée tout de suite, si possible.

Envoyer curriculum vitae à l'adresse ci dessus.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

L. BRUYAS & CH. CHEVALLAZ

Rue de la Louve, 4. LAUSANNE — Rue du Seyon, 19, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Funèbres Lausanne.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE

35 ct. Collection des 100 chefs-d'œuvre qu'il faut lire 35 ct.

Collection d'une édition très soignée, composée uniquement des chefs-d'œuvre immortels des écrivains de tous les temps et de tous les pays.

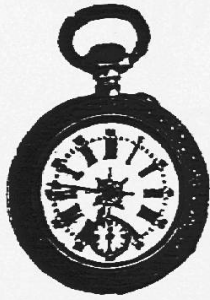
Chaque volume de 128 pages 35 centimes

Volumes parus :

Balzac	3. La Grenadière. — Le Chef-d'OEuvre inconnu. — Jésus-Christ en Flandre.
Balzac	15. Mercadet, homme d'affaires.
Balzac	20. La Paix du Ménage. — Adieu. — Le Réquisitionnaire.
Balzac	39. Le Colonel Chabert. — Gobseck.
Beaumarchais	17. Le Mariage de Figaro.
Beaumarchais	36. Le Barbier de Séville.
Béranger	12. Chansons.
Boileau	21. Le Lutrin vivant. — L'Art Poétique. — Les Satires.
Chateaubriand	13. René. — Les Aventures du dernier Abencerage.
Corneille	4. Le Cid. — Polyeucte.
Corneille	28. Les Horaces. — Cinna.
Corneille	34. Le menteur. — Nicodème.
Le Comte de Las-Cases	7. Napoléon à Ste-Hélène.
La Bruyère	35. Les Caractères.
Molière	10. Le Misanthrope.
Molière	22. L'Avare.
Molière	32. Les Femmes savantes.
Molière	40. Le Bourgeois gentilhomme. — Les fourberies de Scapin.
Musset	2. Les Nuits. — Rolla. — Le Saule. — Don Paez, etc.
Musset	6. A quoi rêvent les Jeunes Filles. — Les Marrons du feu. — Poésies diverses, etc.
Musset	11. Namouna. — La coupe et les lèvres. — Poésies diverses.
Musset	14. On ne badine pas avec l'amour. — Un Caprice. — Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.
Musset	19. Mimi Pinson. — Histoire d'un Merle blanc. — Le Secret de Javotte.
Musset	27. Le Chandelier. — Louison.
Musset	30. Lorenzaccio.
Musset	33. Carmosine. — Fantasio.
X. de Maistre	29. Voyage autour de ma chambre.
Gérard de Nerval	5. Sylvie. — La Main enchantée.
Ed. Poë	1. Le Scarabée d'Or. — Double Assassinat dans la Rue Morgue.
Racine	24. Phèdre. — Andromaque.
Racine	26. Les Plaideurs. — Britannicus.
Racine	31. Bérénice. — Bajazet.
Regnard	23. Le Légataire universel.
Regnard	38. Les Folies amoureuses. — Le Bal.
J.-J. Rousseau	16. Les Réveries du Promeneur solitaire.
Bern. de St-Pierre	25. Paul et Virginie.
Shakespeare	9. Roméo et Juliette.
Shakespeare	18. Le Roi Lear.
Voltaire	8. Candide.
Voltaire	37. Zadig. — Jeannot.

Les numéros 41 et suivants paraîtront régulièrement.

Rabais de 5 % aux membres du Corps enseignant.



**HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE**



Récompenses obtenues aux Expositions
pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe **Lausanne** 8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100; **or** pour dames de 38 à 250 fr.; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table**: en argent contrôlé: couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1^{er} titre garanti: couverts depuis fr. 3, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.

A. BRÉLAZ, St-Pierre 8, Lausanne

offre au corps enseignant les articles fournis pour les travaux à l'aiguille aux prix suivants par suite de marchés avantageux ;

Toile de fil grise, larg.	90 cm.	Fr.	1.—
Cotonne	100 »	»	0,90
Percalé imprimée	80 »	»	0,60
Flanelle cretonne	80 »	»	1,75
Drap gris, qual. extra, larg.	130 »	»	4,75
Linette fil	80 »	»	1,10
Canevas	58 »	»	0,75

Net, franco et au comptant, expédition de suite.

FRUTIGEN Oberland **HOTEL DE LA GARE** Bernois

ET RESTAURANT

Spécialement recommandé aux écoles et aux sociétés.
Locaux spacieux. — Arrangements favorables pour
excursions en voiture et en break.

Za 2499 g.

Propriétaire; Fr. HODLER-EGGER.